

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 49/2016

OBJET : Demande complémentaire de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'équipement réglementaire des stations d'épuration de Miremont, Caujac, Grépiac, Gaillac-Toulza, Auterive et Cintegabelle : mise en place de dispositifs complémentaires (mesure de débit DTS, disconnecteurs et télétransmission)

L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude**

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège prévoit d'ici la fin de l'année 2016 de mettre en place des dispositifs d'auto-surveillance complémentaires (mesure de débit DTS, disconnecteurs et télétransmission) exigés par cette nouvelle réglementation sur les stations d'épuration de Miremont, Caujac, Grépiac, Gaillac-Toulza, Auterive et Cintegabelle .

A cet effet, Monsieur le Président propose de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour ces nouveaux équipements. Le coût prévisionnel total de ces équipements est de 25 980.48 € HT.

Le taux d'aides prévisionnel est de 13 % pour les communes urbaines (Auterive) et de 35 à 60 % pour les communes rurales.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin de sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'accompagnement financier de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes démarches administratives nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de subvention correspondant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS